

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2020

RELATIF AU PARQUET EUROPÉEN ET À LA JUSTICE PÉNALE SPÉCIALISÉE - (N° 3592)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 70

présenté par

M. Simian, M. Falorni, M. Molac et M. François-Michel Lambert

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 8 BIS C, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.